

Département  
**LOIRET**

Canton  
**CHALETTE  
SUR LOING**

Commune  
**AMILLY**

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES DU MAIRE

**Objet : Foire du Gros Moulin : Circulation interdite : route barrée à partir de la rue de l'Ecluse jusqu'à la rue du Gros Moulin à partir du samedi 09 mars 2024 de 22h00 au dimanche 10 mars 2024 à 20h30.**

Le Maire de la ville d'Amilly,

Vu le Code de la Route,

Vu le Livre 1, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> parties de la Signalisation Routière,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2213-1 et L 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Considérant que pour améliorer la sécurité il est nécessaire d'interdire la circulation à tous véhicules, à partir de la rue de l'Ecluse jusqu'à la rue du Gros Moulin du samedi 09 mars 2024 à 22h00 au dimanche 10 mars 2024 à 20h30,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A partir du samedi 09 mars 2024 à 22h00 au dimanche 10 mars 2024 à 20h30, la circulation de tous véhicules est interdite rue de l'Ecluse jusqu'à la rue du Gros Moulin,

**ARTICLE 2 :**

Un panneau de circulation interdite sera installé rue de l'Ecluse,

**ARTICLE 3 :**

L'installation de ces panneaux sera assurée par les services techniques de la ville d'Amilly.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté prendra effet le jour de la mise en place de ces panneaux.

.../...



## ARRETE DU MAIRE

**POLI N° 18/2024**  
**AT/SG**  
**(Suite)**

### **ARTICLE 5 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

### **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site de la ville d'Amilly.

### **ARTICLE 7 :**

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'AME,
- Monsieur le Président de l'Association du Gros Moulin,
- Secrétariat du Commissariat de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale d'AMILLY,
- Monsieur le Président du S.M.I.R.T.O.M.,
- Monsieur le Directeur de KEOLYS,
- Monsieur le Directeur des autocars DARBIER,
- Monsieur le Directeur GATINEO,
- Le Service Technique, Aménagement du Territoire et Commande Publique de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Communication de la Ville d'AMILLY,
- Le service Education/Enfance de la ville d'AMILLY.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne,

Fait à AMILLY  
Le 14 février 2024  
Le Maire,

Gérard DUPATY

**Pour Extrait Conforme,**  
**Pour le Maire et par délégation,**  
**Monsieur Christian CARON-PERROUD,**  
**8<sup>ème</sup> Adjoint à la Sécurité, Prévention**

